



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-quatrième session

Bonn, 8-18 juin 2026

Point 11 de l'ordre du jour

Questions relatives aux pays les moins avancés

Questions relatives aux pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du rapport du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)¹ sur sa quarante-neuvième réunion, tenue à Nouakchott (Mauritanie) du 24 au 27 février 2026.
2. Le SBI s'est également félicité du bon déroulement de l'Expo PNA 2026, qui s'est tenue à Kigali (Rwanda) du 18 au 21 mai 2026, ainsi que de l'Expo PNA régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Yeosu (République de Corée) du 21 au 25 avril 2026, dans le cadre de la première Semaine du climat de 2026.
3. Le SBI a adressé des remerciements au Gouvernement mauritanien, pour son accueil de la quarante-neuvième réunion du LEG, au Gouvernement de la République de Corée, pour son accueil de l'Expo PNA régionale pour l'Asie et le Pacifique, et au Gouvernement rwandais, pour son accueil de l'Expo PNA 2026.
4. Le SBI a pris note avec satisfaction du programme de travail du LEG pour 2026-2027².
5. Le SBI s'est également félicité de la soumission, depuis sa soixante-troisième session, de plans nationaux d'adaptation (PNA)³ par le Lesotho, la République-Unie de Tanzanie et les Tuvalu, a pris note avec satisfaction des efforts que déployaient de nombreux pays parmi les moins avancés (PMA) pour élaborer et exécuter des PNA, et a encouragé les PMA qui ne l'avaient pas encore fait à commencer à élaborer et à exécuter des PNA.
6. Le SBI a noté que, au 13 mars 2026 :
 - a) Sur les 44 PMA, 27 avaient élaboré leur PNA et l'avaient soumis sur la plateforme NAP Central⁴, 3 avaient élaboré un projet de PNA qu'ils comptaient achever et soumettre avant la fin de l'année 2026⁵, 10 étaient en train d'élaborer leur PNA avec l'aide

¹ [FCCC/SBI/2026/8](https://fccc.org/eb/2026/8).

² Voir le document [FCCC/SBI/2026/8](https://fccc.org/eb/2026/8), annexe II.

³ Tous les PNA sont disponibles à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/submitted-naps>.

⁴ Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Haïti, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu et Zambie.

⁵ Angola, Malawi et Mali.



de diverses organisations⁶, 2 n'avaient pas encore commencé à le faire⁷, et 2 devaient encore communiquer des informations au sujet de leur PNA⁸ ;

b) Sur les 27 PMA ayant soumis un PNA⁹, 26 avaient vu leurs propositions approuvées par le Fonds vert pour le climat (FVC) pour l'exécution des actions prioritaires qui y étaient énoncées, et les propositions en question portaient sur les risques climatiques liés à l'agriculture, aux écosystèmes, à l'énergie, à la santé et aux ressources en eau. Sur ces 26 PMA, 1 avait soumis des projets nationaux uniquement¹⁰, 3 des projets multinationaux uniquement¹¹, et 22 des projets nationaux et multinationaux¹² qui avaient été approuvés par le FVC.

7. Le SBI a également noté que :

a) Au 29 mai 2026, le portefeuille du Fonds d'adaptation destiné aux PMA s'élevait à 612,8 millions de dollars des États-Unis d'Amérique pour 73 projets, et 41 PMA sur les 44 avaient obtenu des ressources au titre de ce portefeuille¹³ ;

b) Au 15 juin 2026, 122 projets consacrés aux priorités en matière d'adaptation dans les PMA avaient été approuvés par le FVC, pour un montant total de 4,52 milliards de dollars, dont 27 (soit l'équivalent de 949 millions de dollars) au profit de 16 entités à accès direct, tandis que 17 approbations avaient été accordées au titre du mécanisme de financement de la préparation des projets du FVC, pour un montant de 11,6 millions de dollars, aux fins de la formulation de projets à grande échelle alignés sur les priorités de mise en œuvre énoncées dans les PNA des PMA.

8. Le SBI s'est félicité de l'approbation par le Conseil du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), à sa quarantième réunion (2 juin 2026), de la stratégie de programmation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en matière d'adaptation aux changements climatiques pour le Fonds pour les PMA et le FSCC au cours de la neuvième reconstitution des ressources du FEM (du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2030) ainsi que des améliorations opérationnelles¹⁴, et s'est également félicité de l'approbation par le Conseil, à la même réunion, du programme de travail du Fonds pour les PMA et du FSCC pour la période correspondant à la huitième reconstitution des ressources du FEM (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026).

9. Le SBI a pris note de l'approbation par le Conseil du Fonds pour les PMA/FSCC, à sa quarantième réunion, d'un financement non remboursable au titre du Fonds pour les PMA d'un montant de 64,71 millions de dollars pour des projets au Bangladesh, en Guinée-Bissau, aux Îles Salomon, en République démocratique du Congo, au Sénégal, au Soudan et au Togo

10. Le SBI a noté avec préoccupation que sept propositions relatives à l'adaptation ayant été validées sur le plan technique pour un financement au titre du Fonds pour les PMA et six projets d'adaptation de moyenne envergure relevant du Fonds pour les PMA ne seraient pas financés pendant ce qu'il reste de la période de la huitième reconstitution des ressources du FEM en raison du manque de ressources disponibles au titre du Fonds.

⁶ Comores, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Îles Salomon, Mauritanie, Ouganda, Rwanda et Sénégal.

⁷ Djibouti et Yémen.

⁸ Afghanistan et Myanmar.

⁹ Tous les pays cités dans la note de bas de page 4, à l'exception de la République centrafricaine.

¹⁰ Haïti.

¹¹ Lesotho, République démocratique du Congo et Tchad.

¹² Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Kiribati, Libéria, Madagascar, Mozambique, Népal, Niger, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Timor-Leste, Togo, Tuvalu et Zambie.

¹³ Tous les PMA à l'exception de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud et du Timor-Leste.

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.thegef.org/council-meeting-documents/gef-ldcf-sccf-02-sm4-01>.

11. Le SBI a salué le travail remarquable que menaient le LEG et le secrétariat en faveur des PMA, notamment en les aidant à mettre en place leurs plans, politiques et processus de planification nationaux en matière d'adaptation avant la fin de 2025 et à les exécuter progressivement d'ici à 2030¹⁵.

12. Le SBI a rappelé le paragraphe 14 de la décision 15/CP.30, dans lequel il était demandé au LEG d'inclure, dans le rapport qu'il lui présenterait à sa soixante-cinquième session (novembre 2026), une synthèse des vues échangées entre organisations concernées et autres parties prenantes lors de l'Expo PNA 2026 sur le renforcement de l'appui apporté aux PMA aux fins de l'exécution de leurs PNA.

13. Le SBI a également rappelé le paragraphe 12 de la décision 8/CP.30, dans lequel il était demandé au LEG de dresser, en collaboration avec le Comité de l'adaptation et le Comité permanent du financement, en s'appuyant sur divers rapports, un aperçu des flux de financement de l'action climatique et des fonds fournis par les pays développés Parties aux pays en développement Parties aux fins de l'élaboration et de l'exécution de leurs PNA, qui figurerait dans le rapport de 2026 sur les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA, lequel lui serait soumis pour examen à sa soixante-cinquième session.

14. Le SBI a entamé son bilan de l'état d'avancement de l'exécution des travaux et du mandat du LEG, en mettant l'accent sur l'évolution des besoins des PMA et en prenant en compte les informations figurant dans le rapport de synthèse¹⁶ élaboré par le secrétariat à ce sujet¹⁷.

15. Le SBI est convenu de poursuivre le bilan de l'état d'avancement des travaux et du mandat du LEG, en mettant l'accent sur l'évolution des besoins des PMA, à sa soixante-cinquième session, en prenant en compte le texte des projets de décision¹⁸ élaborés par les cofacilitateurs au titre du point pertinent de l'ordre du jour, en vue de recommander des projets de décision sur la question pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa trente et unième session (novembre 2026) et par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa huitième session (novembre 2026).

¹⁵ Conformément à la décision 1/CMA.5, par. 59.

¹⁶ [FCCC/SBI/2026/11](https://docs.unfccc.int/documents/10000207).

¹⁷ Conformément à la décision 15/CP.30, par. 19.

¹⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://docs.unfccc.int/documents/10000207>.